



**REPUBLIQUE HELLENIQUE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
E1 DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

Etudes Universitaires avant
l'obtention de diplôme

PROGRAMME DE BOURSES - ANNEE ACADEMIQUE 2017/2018

**ARRETE-BOURSES D'ETUDES UNIVERSITAIRES AVANT L'
OBTENTION DE DIPLOME AUX ETABLISSEMENTS D'
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET AUX INSTITUTS
TECHNOLOGIQUES UNIVERSITAIRES HELLENIQUES**

1. DROIT DE PARTICIPATION

- Ressortissants étrangers d'origine grecque, qui habitent l'étranger, les cinq dernières années.
- Ressortissants étrangers, d'autres origines que grecque, qui habitent l'étranger

2. DUREE DE LA BOURSE

- Une année académique pour l'apprentissage du grec moderne, si cela est nécessaire
- Toutes les années d'études prévues par le cours d'études spécifique
- Une période supplémentaire pour l'obtention du diplôme (jusqu'en juin de l'année académique suivante, au plus tard).

3. PRESTATIONS

- Frais de première installation : euros 700,00
- Allocation mensuelle : euros 368,00
- Dispense de frais de scolarité
- Livres gratuits (excepté ceux de l'Ecole d'enseignement de la langue grecque)
- Soins médicaux gratuits aux hôpitaux publics grecques, en cas d'urgence

3. OBLIGATIONS

- La bourse pour les étudiants qui suivent le cours de langue grecque est renouvelée sous condition que le boursier ait obtenu le certificat de cette langue par la suite des examens respectifs en juin ou en septembre.

2/2

- La bourse pour les étudiants avant l'obtention du diplôme est renouvelée sous condition que le boursier ait réussi à un total de 70% des matières, pendant la première et la deuxième année, et 80% des matières dès la troisième année .

Les boursiers sont obligés de suivre leurs études régulièrement et de faire preuve de progrès, d'assiduité et de zèle.

- La bourse peut être interrompue à tout instant non seulement pour manque de progrès satisfaisant, mais aussi pour conduite illégale ou improprie .

5. PIÈCES JUSTIFICATIVES (les pièces étrangères doivent être dûment certifiées et traduites en grec.)

- Demande avec trois options d'études
- Curriculum Vitae
- Baccalauréat
- Certificat d'apprentissage de la langue Grecque (si disponible)
- Attestation de l'autorité compétente sur la nationalité et le pays d'origine du boursier et de ses parents
- Attestation de l'autorité compétente du pays du boursier, attestant que le titre de ses études lui permet l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur dudit pays.
- Attestation de l'autorité diplomatique grecque attestant que le candidat ainsi que le candidat ainsi que ses parents ont eu leur résidence à l'étranger pendant cinq ans, précédents à l'année académique de sa sélection, comme minimum.
- 1 photographie
- Pages photocopiées de passeport

6. En cas de présentation de justificatifs faux, falsifiés ou non suffisamment complets, la candidature sera rejetée.

